

SEANCE DU 04 JUILLET 2025

DC : 4 Juillet 2025

Le quatre juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Madame MICHELIN Eve.

Absent excusé : Monsieur MARGUIER Stéphane, Monsieur CAHUET Pierre et Monsieur FICHOT Jean-Michel

Monsieur JALLET Sylvain a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le conseil municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance précédente.

DEVIS CHAUFFAGE SALLE MICHEL PHILIPPE

- **COMALEC** 39744.25€ TTC (33120.01€HT) marque SAMSUNG
- **BB Froid et Climatisation** 41976.00€ TTC (34980.00€ HT), marque MITSUBISHI

Le conseil municipal étudie les devis concernant le changement de chauffage de la salle Michel Philippe.

Après comparaison des devis, le choix du conseil s'est porté sur l'entreprise BB Froid.

Bien que ce devis soit plus élevé, il présente des garanties techniques et qualitatives supérieures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ° Accepte ce devis de l'entreprise BB Froid et Climatisation
- ° Autorise Madame le Maire à signer la proposition de prix et à procéder à la liquidation de la facture.

DELIBERATION STATUTS SYNDICAT DES EAUX

Approbation des nouveaux statuts du syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de VERDUN-CIEL

Madame le Maire explique que la commune de CIEL a fusionné au 1^{er} janvier 2025 avec la commune de VERDUN-SUR-LE-DOUBS et que la commune nouvelle s'appelle maintenant VERDUN-CIEL.

Il convient donc de modifier l'article n°1 des statuts du Syndicat pour y inclure la nouvelle commune et supprimer les anciennes communes de CIEL et de VERDUN-SUR-LE-DOUBS.

D'autre part, il est également prévu d'enlever une ligne de l'article n°2, soit la phrase « les cas particuliers seront étudiés et solutionnés par le comité » et le nom du syndicat car la commune de VERDUN-SUR-LE-DOUBS n'existant plus, il y a lieu de le changer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ADOpte les statuts modifiés et annexé à la présente délibération.

DEVIS LOGICIEL

Madame le Maire informe le conseil municipal :

- Que la commune utilise actuellement un logiciel de secrétariat, AGEDI pour un abonnement mensuel de 774€ TTC, qui est peu répandu au sein de la Communauté de Communes et des communes voisines.

Suite à l'arrêt de Sandrine Billottet, secrétaire de mairie, deux secrétaires remplaçantes ont assuré la continuité du service.

Cependant, leur non-connaissance du logiciel en place a mis en évidence certaines difficultés d'utilisation.

Une étude comparative a montré que le logiciel COSOLUS est aujourd'hui le plus utilisé.

Un devis de 5995.06€ HT : comprenant 4360.98€ HT (frais de démarrage et fonctionnement) et 1634.08€ HT (abonnement mensuel)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre le temps d'étudier la proposition et d'attendre avant d'engager un éventuel changement de logiciel

DELIBERATION PRIMES

Madame le Maire informe le conseil municipal la volonté de valoriser et de reconnaître l'investissement des agents communaux.

Considérant qu'il est légitime de leur attribuer une prime en contrepartie de leur implication dans le bon fonctionnement des services de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'accepter à l'unanimité l'attribution de primes aux employés communaux dont les montants seront déterminés par agent.

DELIBERATION CLES ET LOCATION DE SALLES

Madame le Maire, informe le conseil municipal des modalités de remise de clés pour la location des salles communales.

Le conseil municipal,

- Considérant la nécessité d'encadrer les modalités de remise des clés pour la location des salles communales,
- Considérant les difficultés rencontrées lors de certaines locations, liées à un manque de respect des règles fixées,
- Considérant que, par tolérance, il avait parfois été accepté que les clés soient remises dès le jeudi lorsque la salle n'était pas louée avant, mais que cette pratique a générée des problèmes d'organisation,
- Considérant la proposition de Mme le Maire visant à uniformiser les conditions de remise des clés afin d'assurer une meilleure gestion des locations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Les clés des salles seront désormais remises exclusivement à partir du vendredi matin, quelle que soit la période de location
- Cette règle s'applique à toutes les demandes de location enregistrées à compter de ce jour.

DELIBERATION SPA

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la SPA pour le ramassage et le dépôt des animaux errants.

Pour 2025 la redevance sera de 0,90€ par habitants. Le règlement attendu est donc de 173,70€.

Le conseil municipal accepte et autorise Madame le Maire à procéder à la liquidation de la facture correspondante.

DELIBERATION CARTES CADEAUX

Le conseil municipal,

- Considérant la volonté de féliciter et de mettre à l'honneur les jeunes de la commune pour leur réussite scolaire,
- Considérant également l'importance d'accueillir et de souhaiter la bienvenue aux nouveaux-nés de l'année.

Décide :

- D'offrir une carte cadeau à chaque nouveau diplômé de la commune présent lors de la cérémonie des vœux.
- D'offrir également une carte cadeau à l'occasion de chaque naissance, remise lors de cette même cérémonie

MECHOUÏ

Il aura lieu le samedi 2 août 2025 (midi et soir)

Menu midi

Apéritif : Ricard, whisky, blanc-cassis ou rosé pamplemousse

Entrée : Aspics, salade

Plat : Bœuf + gratin de pomme de terre

Fromage : Tartines fromage fort (à prendre Aux Doubs Fromages à VERDUN)

Dessert : Tartelette (Bruno Cordier) Cônes pour enfants

Menu soir

3 sortes de salades

Chips + Rôti froid

Fromage blanc + crème (à prendre Aux Doubs Fromages à VERDUN)

Fruits

Le pain sera commandé à la boulangerie de MERVANS.

Le prix est fixé : 25€ par personne

Seront invités le personnel remplaçant

AMENAGEMENT TERRAIN DE JEUX

- Les travaux concernant l'aménagement du terrain de jeux sont bien avancés, l'entreprise Bonin Sébastien a terminé ceux-ci ; il reste la finition avec l'entreprise BOUYGUES pour l'éclairage.
- Un mot sera effectué par Mme le Maire pour permettre aux habitants de la commune de récupérer l'ancien panneau de basket gratuitement.

DIVERS

- **Journées communales** : Madame le Maire demande qu'une facturation soit effectuée par les personnes (agriculteurs) laissant à disposition leurs matériels lors des journées communales
- **Piège à corbeaux** : suite au prêt et aux dégâts du piège à corbeaux, le conseil décide d'attribuer un dédommagement par un panier gourmand d'une valeur de 100€
- **Verger** : La Région a répondu positivement à la demande de subvention (montant non indiqué) concernant la sauvegarde du verger communal
- **CLECT** : Le conseil municipal est informé que pour l'année 2025 la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) versera à la commune la somme de 3 919,98€.
- **Terrains du lotissement communal les Chenevirères** : le conseil municipal décide de contacter une agence afin de dynamiser la vente des 3 terrains.

Fin de séance à 22H00